L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 DECEMBRE 1873.

47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 5 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Rus. Tourné, au Bonded Warehouse—Tabac, cigares, champagne, etc

Par Jos. Rosenthal, au N° 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 88 rue de Chartres,—Lingerie assortie, "notions" et articles de fantaisie.

SPECTACLES.

Vendredi, 5 Décembre 1873.

ACADEMIE. — Oncle Tom's Cabin.

La Banque Française.

Nous avons déjà signalé les traits principaux du projet de Charte de cette banque, et tout le monde a pu remarquer, comme nous, qu'aucune précaution suggérée par la prudence n'a été oubliée. Les rédacteurs de ce document ont mis à profit les enseignements de l'expérience. Ils entourent l'institution projetée de toutes les garanties autorisées par la loi, et l'arment ainsi de toutes pièces contre les plus graves éventualités. Ces sévérités pourront paraître excessives au premier abord; mais on les trouvera justes, si l'on réfléchit aux conséquences qu'entraîne une trop grande latitude dans le maniement des capitaux. Les actionnaires, pas plus que les déposants, ne se plaindront d'ailleurs jamais qu'on leur offre trop de sécurité.

Les quatre points les plus importants de la Charte : — Le Comité de Censure, le fonds de réserve, la limite dans les escomptes et le maximum de quarante votes dans les assemblées des actionnaires, —nous paraissent de nature à rassurer les plus timides parmi les clients de la future banque. Cette combinaison, qui présente l'ensemble des modifications introduites dans notre système financier actuel, se recommande à l'attention la plus sérieuse de nos lecteurs.

L'idée de mettre la souscription au capital à la portée de toutes les bourses nous semble des plus heureuses, et nous ne doutons pas que le plus pauvre ouvrier de la colonie française, s'il est doué du sens de l'économie, ne tienne à posséder une ou deux actions de $25—payables par quart tous les trimestres. Voilà, croyons-nous, le moyen de former rapidement le capital de $500,000—, malgré l'état désastreux des affaires.

Ajoutons d'ailleurs que c'est principalement des intérêts des petits capitalistes que se sont préoccupés les promoteurs de l'œuvre. Car cette institution ne sera pas seulement une grande et forte banque d'escompte,—elle sera de plus, pour les économies modestes, une caisse d'épargnes qui offrira, sur des dépôts spéciaux à date fixe, des intérêts raisonnables et une sécurité parfaite. Ou nous nous trompons fort, ou cette mesure est destinée à faire de cette banque l'une de nos plus riches et de nos plus puissantes. Mais pour en apprécier la justesse, il ne faut pas oublier que cette mesure vise une population laborieuse, économe, prudente, rétive aux spéculations hasardeuses et financièrement conservatrice, selon l'expression d'un de nos plus habiles financiers consulté, à ce sujet, par le comité de rédaction de la charte.

A ces réflexions, nous croyons devoir joindre quelques considérations d'un ordre différent, mais qui ont aussi leur importance. En nous plaçant au point de vue français, nous voyons, dans cette entreprise, un lien, ou mieux encore, un trait d'union jeté entre les diverses classes de cette colonie. C'est pour elle, peut-être, l'unique occasion de prévenir à une entente complète et de se réunir autour d'un drapeau devant lequel toutes les dissidences capitulent : celui de l'intérêt de tous. Ce groupement de ses capitaux lui promet, à notre sens, un triple résultat : d'abord, celui de lui rendre la part d'influence qui lui appartient, dans notre milieu, par le nombre, l'intelligence et les ressources,—influence que d'autres nationalités demandent à la politique, mais qu'elle n'a jamais cherchée dans cette voie;—ensuite, celui de faire rejaillir sur elle les profits qui découleront des transactions opérées dans cet immeuble;—enfin, celui de ranimer ici cette douce et belle langue française qui s'en allait graduellement, grâce à l'effacement et à l'apathie de l'élément gaulois. Car nous devons rappeler, à l'appui de ce dernier résultat, que si les réglements n'excluent personne des bénéfices et privilèges de cette institution, ils exigent du moins que les délibérations des Directeurs et des Censeurs soient faites en français, et que tous les officiers connaissent cette langue.

Au point de vue louisianais, nous ne pouvons, qui plus, qu'approuver complètement ce projet de banque. Solidement assise sur un capital réel, doublée d'un fonds de réserve, présentant dès le début tous les symptômes auxquels on reconnaît une corporation saine, robuste, durable, prospère, cette institution ne peut manquer d'attirer parmi nous, dans un avenir prochain, des capitaux de France qui, venant s'ajouter à nos ressources naturelles, en servant à les exploiter, ameneront la Louisiane à se relever de ses désastres. Les arguments les plus sérieux en faveur de cette hypothèse se pressent sous la plume. Nous n'en citerons qu'un cependant que, du reste, nous croyons suffisant. Il y a dans notre taux légal d'intérêt et dans nos meilleurs placements sur hypothèques ou sur collatéraux un écart de 3 à 6 0/0 sur les chiffres obtenus en France. Ajoutons à cette remarque un emploi facile de l'argent et des garanties qui ne laissent rien à désirer, et nous arriverons ensemble à croire à la venue de ces capitaux.

En résumé, la Banque Française de la Louisiane, car tel est le titre que nous lui sous dans la charte, nous semble appelée à rendre à notre communauté de précieux services; et si elle doit être un sujet d'orgueil bien légitime pour notre population française, elle sera aussi, selon nous, pour notre pauvre Louisiane une cause de renaissance et un élément de prospérité future.

ARRESTATION A ST JEAN-BAPTISTE.—Nous apprenons qu'on a arrêté un mulâtre du nom de Joseph, soupçonné d'être le meurtrier de M. Tyysse Jacob. Ce mulâtre était employé par le défunt comme charpentier et il paraît qu'il n'avait pas été payé de ses gages. La veille du jour où l'on a découvert le corps de M Jacob, Joseph était parti avec lui de la sucrerie et, dans la journée, il avait emprunté à son beau-frère un pistolet à cinq coups qu'il lui rendit le soir avec un canon déchargé. M. Jacob a dû être tiré à bout portant par le meurtrier, car le collet de son habit et le col de la chemise avaient été brûlés par la poudre. On a trouvé son corps, le lendemain matin à huit heures, à côté d'une barrière et, de l'autre côté de la barrière, dans un champ labouré, on a suivi des traces de pas se rapportant aux pieds de Joseph et se dirigeant vers la demeure de ce dernier. Joseph était venu à l'enterrement de la victime avec les autres travailleurs et c'est là qu'il a été arrêté. L'exaspération des noirs comme des blancs, contre lui, était très grande et on n'a craint qu'il ne fût lynché. L'affaire sera jugée prochainement.

☞ Quand à coté de la maladie il y a le remède—remède certain, infaillible—il y a folie à ne pas l'employer. Or, rien ne combat plus efficacement un rhume ou un catarrhe, que le Baume aux Navets indiens de Laplace. Pour toutes les indispositions de ce genre, qui, négligées, deviennent si dangereuses, c'est le remède par excellence.

Linge de dessous, chaud, pour messieurs, vêtements confectionnés pour jeunes garçons et pour enfants, et articles de fantaisie, le tout à un grand bon marché, chez B. T. Walshe, 116, Canal.

LA SENTINELLE DES ATTAKAPAS. — Tel est le titre d'un nouveau journal, publié en anglais et en français, qui nous arrive de St-Martinville. Son premier numéro porte la date du 4 décembre et contient ce qui suit :

☞ La *Bannière et Courrier* de la paroisse libérie a suspendu sa publication ; son éditeur et propriétaire a transféré son atelier à St-Martinville, où il publiera, de ce jour, la SENTINELLE. Les souscripteurs de la *Bannière* recevront durant le temps de leur abonnement le journal la SENTINELLE.

Nous faisons un appel aujourd'hui aux fils de la Louisiane, aux vrais amis de l'ordre et de la liberté, de nous supporter, et nous leur promettons en retour, comme sentinelle, de veiller et de prendre garde à leurs intérêts et leurs droits.

M. O. L. Delelis, qui se proposait de publier à Pont Breaux un journal appelé le *Caucasien*, annonce que cette publication est ajournée à des temps plus prospères et prie ses amis de reporter leur patronage sur la *Sentinelle des Attakapas*.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère, qui est un auxiliaire pour la bonne cause, et nous prions son éditeur, M. Adrien Doré, de recevoir nos vœux bien cordiaux pour le succès de son entreprise.

LE PARTI RÉPUBLICAIN.—Le *Républicain* de Chicago, plus indépendant et plus sincère que son homonyme de la Nouvelle-Orléans, s'exprime ainsi au sujet des dernières élections :

Le parti républicain est plus complètement atteint par les élections d'octobre et de novembre que ne l'avait été l'opposition par celle de l'année dernière et cela pour deux raisons, savoir : Que le parti républicain est essentiellement un parti du passé, n'ayant aucun lien d'union autre que le partage des places, et qu'il a maintenant à lutter avec une crise financière, obstacle auquel le parti au pouvoir n'a jamais été, dans l'histoire du pays, capable de résister.

LE COMMENCEMENT DE LA FIN.—Sous ce titre, le *Shreveport Times* publie un article qui débute ainsi :

Les colonnes du Minden *Democrat*, du Bossier *Banner* et du *Sparta Times* n'ont guère été remplies, depuis quelque temps, que d'annonces de propriétés à vendre pour le paiement des taxes. La politique radicale de rapine commence à produire des résultats légitimes, et à moins que le Congrès n'intervienne pour remédier au mal fait par le président Grant, nous ne serons pas surpris de voir, avant quelques mois, les trois quarts des propriétés foncières de la Louisiane offertes en vente par les percepteurs d'impôts.

Plus loin, notre confrère ajoute :

L'enseignement que contiennent ces annonces de ventes pour taxes est bien triste, c'est l'épitôme de l'histoire d'un peuple ruiné, d'un peuple ruiné sous le pouvoir d'un des gouvernements les plus puissants du monde, gouvernement qui prétend être le modèle des républiques, que Washington, Jefferson et leurs pairs ont édifié et qui prétend être contrôlé par un peuple humain, brave et chrétien !

LA PROROGATION DES POUVOIRS DE MAC-MAHON.

C'est dans la séance du 15 novembre que M. Laboulaye, au nom de la commission des quinze, a donné lecture du rapport sur la prolongation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. Voici le projet de loi présenté avec le rapport :

Article 1er. Les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, président de la République, lui sont continués pour une période de cinq ans au-delà du jour de la réunion de la prochaine législature.

Art. 2. Ces pouvoirs s'exerceront dans les conditions actuelles jusqu'au vote des lois constitutionnelles.

Art. 3. La disposition énoncée en l'article 1er prendra place dans des lois organiques et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de ces lois.

Art. 4. Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée dans les travaux pour l'examen des lois constitutionnelles présentées à l'Assemblée nationale les 19 et 20 mai 1873.

La discussion de ce projet et des amendements a été renvoyée au lundi 17.

Voici ce que dit la *Patrie* dans son numéro du 13 :

Le rapport de M. Laboulaye n'a contenté personne; l'esprit de haine et de rancune lui a été empreint, évidemment de partipris, à profondément blessé un grand nombre de députés, même parmi ceux qui se seraient peut-être ralliés aux conclusions du rapport, si elles eussent été présentées plus "loyalement." Le mot a été prononcé.

Le sentiment de mécontentement est si accentué et si répandu qu'on est certain que ces conclusions seront rejetées à une majorité imposante, à laquelle concourront la droite, le centre-droit, le groupe de l'Appel au peuple et quelques députés restés indécis appartenant à la gauche modérée.

Les prévisions de la *Patrie* ont été justifiées.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON
ET LA COMMISSION DE PROROGATION.

Dans la journée de mercredi 12 novembre, la commission de l'Assemblée nationale chargée de l'examen de la proposition Changarnier s'est rendue chez le Président de la République.

M. le comte de Rémusat a déclaré que la commission dont il était président venait dans le but d'exprimer les sentiments de cœur dont elle était animée vis-à-vis de M. le maréchal de Mac-Mahon, sentiments qui se traduisient par l'intention de proroger ses pouvoirs.

Le maréchal a répondu par ces simples et nobles paroles:

" Lorsque hier le président et le secrétaire de votre commission sont venus m'annoncer que vous désiriez être reçus par moi, j'ai hésité d'abord, me demandant si cette démarche était bien réellement conforme aux principes constitutionnels; mais j'ai cédé au vif désir que j'éprouvais de vous exprimer à tous ma reconnaissance pour la confiance que vous me témoignez en vous prononçant pour la prorogation de mes pouvoirs.

" Quant à discuter ici avec vous le projet et les amendements proposés, je ne crois pas pouvoir le faire. Vous comprendrez, j'en suis certain, la réserve qui m'est imposée dans une question où je suis personnellement en cause. Je n'ai rien d'ailleurs à modifier aux termes de mon dernier message.

" Il y a deux choses que je vous demande, non par un motif d'ambition, mais dans l'intérêt du pays, c'est de hâter vos travaux et de donner dès aujourd'hui au pouvoir exécutif les conditions de durée et de force qui lui sont nécessaires. S'il est d'autres points se rattachant au projet de discussion, c'est aux membres du gouvernement qu'il appartient de les traiter avec vous et avec l'Assemblée."

ENTREVUE DE M. ROUHER ET DE MAC-MAHON.

M. Rouher a en avec le président de la République, une entrevue sur laquelle le *Soir* donne les détails suivants :

M. Rouher a exposé au président de la République les répugnances qu'inspire au parti de l'Appel au peuple la perspective de voter avec la gauche. "Nous ne pouvons pas approuver par nos votes les conclusions du rapport de M. Laboulaye et prêter à la constitution de la République comme gouvernement définitif; mais nous ne pouvons pas davantage accepter la prorogation pour dix ans." L'abstention serait la seule alternative laissée aux bonapartistes si l'on persévérait dans la volonté de maintenir la proposition Changarnier sans aucune modification.

M. Rouher a exprimé au maréchal Mac-Mahon les sentiments de profonde vénération dont tous ses amis politiques et lui-même sont animés à son égard, et il l'a prié d'user de son influence pour que le groupe de l'Appel au peuple soit placé dans la possibilité d'unir ses voix à celles de tous les conservateurs de l'Assemblée. Il a donné à entendre que ce résultat pourrait être obtenu en limitant le terme de la prorogation à cinq ou six ans.

Le maréchal Mac Mahon a remercié son interlocuteur de sa démarche auprès de lui, et il a répondu qu'il ferait part aux membres de son cabinet de l'objet de la visite de M. Rouher. Le maréchal a ajouté que, quant à lui personnellement, il n'ambitionnait le pouvoir ni pour dix ans, ni pour cinq ans, ni pour un temps moins long quelconque.

Il se conformera aux vœux de la majorité de la Chambre; il se bornera à assurer l'exécution de la loi telle qu'elle sera votée; mais il se croirait oblégé de décliner ces honneurs si la majorité venait à se déplacer à tel point qu'il se trouvât en désaccord de principes avec le cabinet qui sera appelé à la représenter.

— On lit dans la *Patrie* :

D'après une dépêche de Sydney, la chute de M. Thiers a causé une vive émotion à la Nouvelle-Calédonie. Les transportés comptaient sur son triomphe pour leur prompt retour. Beaucoup d'entre eux ont demandé à faire des révélations.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—*Le Trouvère*, demandé par un grand nombre de personnes, a été redoublé hier et chaleureusement accueilli. On ne se lassera jamais d'entendre M. Devoyod.—M. Gadilhe et Mlle Denain, par leur verve ordinaire, et Mme Madier, par la correction de son chant, ont puissamment contribué au succès de la soirée.

Demain, SAMEDI, Matinée à midi. On donnera *Miss Multon*, comédie en trois actes, et *La 65*, opérette en un acte d'Offenbach. Les portes seront ouvertes à onze heures et demie pour la matinée.

SAMEDI SOIR, à sept heures, *Le Juive*, grand opéra d'Halévy.

Dimanche soir, 7 courant, *Lucie de Lammermoor*, avec M. Devoyod dans le rôle d'*Ashton*! Les personnes à qui leurs occupations ne permettent pas d'aller au théâtre dans la semaine, s'empresseront de saisir cette occasion d'entendre notre baryton.

Autre attrait! Mlle Gabrielle Moisset remplira le rôle de *Lucie*.

Le spectacle de dimanche commencera par *Bataille des Dames*, comédie en trois actes.

Au premier jour, *Barbe Bleue*, opéra bouffe en trois actes.

Désormais il y aura un entr'acte de VINGT minutes entre le DEUXIÈME et le TROISIÈME actes des opéras. C'est par erreur que cet intervalle a été annoncé, hier, comme devant avoir lieu entre le premier et le second acte.

BANQUE FRANÇAISE.—Les personnes qui désirent prendre connaissance du projet de Charte et des réglements pour la Banque française, projet lu à la réunion qui a eu lieu dimanche dernier, en trouveront des exemplaires dans nos bureaux ou à la librairie Hébert & Co. Nous rappelons à ce propos que la seconde assemblée générale pour la ratification de la Charte et des réglements aura lieu dimanche 7 courant, dans la salle de la Parfaite Union.

COLLECTION DES TAXES D'ETAT. — On verra plus loin un avis du collecteur des taxes d'Etat du 3d District, qui prévient les contribuables que, lundi prochain, 8 décembre, il remettra, suivant la loi de 1872, au conservateur des Hypothèques, la liste des contribuables retardataires ainsi que la description des propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées.

Cet avis, conforme à la loi, est en contradiction avec la notice de l'auditeur Clinton qui prolonge le délai jusqu'au 20 décembre. Nous pensons que les collecteurs de taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans, ajourneront à ce terme la remise des listes dont il est question. L'acte qui fixe la cloture des collections au second lundi de décembre, est nécessairement facultatif, et l'autorité exécutive peut à son gré en retarder la mise en vigueur.

LES ÉLECTIONS DU 16 NOVEMBRE EN FRANCE.

Le télégraphe nous avait annoncé que les républicains avaient élu leur candidat, le général Saussier, dans l'Aube. Il paraît qu'ils ont aussi élu le général Letellier-Valazé dans la Seine-Inférieure. Voici d'après la *Patrie* du 18 novembre le résultat de ces deux élections :

AUBE.

Inscrits : 90,891 | Votants : .....
M. le général Saussier, républicain...39,203
M. Argence, conservateur.....13,944
(Manquent encore 4 cantons.)

SEINE-INFÉRIEURE.

Inscrits : 126,404 | Votants : .....
M. le gén. Letellier-Valazé, rép.....43,009
M. Deugénétais, conservateur.....48,905
(Manquent encore 7 cantons.)

Le général Letellier-Valazé avait commandé à Rouen sous la présidence de M. Thiers dont il est l'ami intime.

Ces deux élections indiquent les progrès constants des idées républicaines.

LE GÉNÉRAL SAUSSIER.— Un journal republie la lettre suivante dans laquelle il est question du général Saussier, du récemment représentant dans l'Aube.

Protestation des officiers de 41me de ligne contre la capitulation.

"A M. le rédacteur de l'*Indépendance belge*.

"Hambourg, 23 novembre 1870.

"Monsieur le rédacteur,

"La capitulation de Metz, aussitôt qu'elle a été connue de l'armée de Bazaine, a été pour tous ceux qui en faisaient partie un bien cruel affront. Sans faire de commentaires, je puis vous assurer que tous nous avons protesté contre cet acte honteux, auquel nous étions loin de nous attendre.

"Le 4me de ligne en particulier, commandé par le général Saussier, ainsi que tous les officiers de son régiment, dès que des bruits de capitulation ont circulé, ont adressé au maréchal Le Bœuf, commandant le 6me corps d'armée sous les ordres duquel ils se trouvaient, la protestation ci-après, dont je vous envoie le texte en prose, en vous priant de vouloir bien lui donner accès dans les colonnes de votre journal bien sympathique :

"Quesnes, 28 octobre 1870.

"Au maréchal Le Bœuf, commandant le 6e corps d'armée, à Saint-Julien.

"Les officiers soussignés du 4e régiment de ligne, quoique n'ayant pas encore reçu la communication officielle d'une capitulation sans conditions, croient néanmoins devoir considérer comme vrai cet immense désastre. Ils se font un devoir de protester de la façon la plus solennelle contre la reddition entière d'une armée qui n'a pas encore été battue par l'ennemi ; ils veulent croire que, tout en ne pouvant plus rendre aucun service, ce si vous voulez bien faire un appel à leur dévouement pour un acte énergique, ils se déclarent tous prêts à combattre.

"Suivent les signatures du colonel Sanslier et de quarante-deux autres officiers de son régiment.

"Veuillez bien agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération et de mon dévouement,

"MEYER,
"lieutenant au 41e de ligne, prisonnier de guerre à Hambourg."

MESURES DE SURETÉ PUBLIQUE EN FRANCE.—M. le garde des sceaux a adressé à MM. les procureurs généraux près les cours d'appel une circulaire libellée ainsi qu'il suit :

Monsieur le procureur général,

La loi du 24 juillet 1873, sur l'organisation de l'armée, a divisé le territoire de la France en dix-huit régions, dans chacune desquelles elle a placé un corps d'armée.

Des décrets du 28 septembre et du 13 octobre derniers ont nommé les chefs de ces corps d'armée et déterminé provisoirement la composition nouvelle des divisions militaires.

L'armée doit non-seulement défendre le territoire, elle a encore la mission d'assurer le respect de la loi et de maintenir l'ordre public à l'intérieur. Il est donc essentiel que ses chefs soient tenus au courant des faits graves qui peuvent survenir dans l'étendue de leurs circonscriptions.

Je vous prie en conséquence, de vouloir bien donner immédiatement connaissance à M. le général commandant le corps d'armée dans les départements de votre ressort de tous les événements qui seront de nature à intéresser la sécurité publique.

—Le *Mémorial diplomatique* compte parmi les journaux qui ont pris une part active à la campagne monarchique. Cette circonstance donne un double prix à la note suivante que nous trouvons dans un de ses derniers numéros :

Nous dirons aujourd'hui ce qu'une réfléchie faciale à comprendre nous a empêché de dire : qu'aucun des cabinets de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Berlin et même de Vienne, n'avait confiance dans le restauration d'une monarchie légitime. On n'y croyait pas, et l'on était d'avis que cette restauration, s'il-elle réussi temporairement, n'aurait en aucune chance de se maintenir : qu'elle aurait été suivie tôt ou tard d'une nouvelle révolution comme celle de 1830, et peut être pis.

Les rapports de nos ambassadeurs et les lettres particulières qu'on a reçues en France des grands centres politiques à l'étranger doivent avoir édifié sur ce point notre gouvernement.

Dans l'opinion de ces cabinets, la République, qui existe aujourd'hui de fait, est capable d'apaiser le pays et d'établir un gouvernement fort et stable, pourvu que les classes supérieures se prêtent de bonne foi à soutenir cette forme de gouvernement.

Dans le cas contraire, la France courrait le danger de ne plus compter comme grande puissance pendant la génération actuelle, et d'être en proie à des secousses continuelles.

—L'amiral Tréhouart, qui vient de mourir à Arcachon, était entré au service en 1813.

C'est lui qui, demandant à l'Empereur de partir en Crimée, s'exprimait ainsi :

—Sire, vous ne voulez donc pas faire casser cette vieille tête au service de Votre Majesté ?

Nouvelles de la Havane.

On trouvera dans nos dépêches télégraphiques de la quatrième page quantité de nouvelles très importantes de la Havane. Le peuple de cette ville est représenté comme étant unanimement opposé au protocole en ce qui concerne surtout la reddition du *Virginius*, et le capitaine-général Jonvellar s'est vu forcé d'en faire le sujet d'une dépêche à Madrid et de donner sa démission en demandant un successeur.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le grand jury de la paroisse d'Orléans.

Le grand jury a été composé ce matin, par le shérif et par le greffier de la Cour criminelle. Il doit entrer immédiatement en fonctions et continuer à servir jusqu'à la fin du mois de février.

Voici les noms des membres :

Ernest Rivière, président, Paul Hailey, Pat Gannon, Clovis Gaillard, couleur ; J. B. Castagnale, John R. Moore, couleur ; Jerry Smith, couleur ; M. W. Cloney, J. J. Houx, M. D. Bergeron, W. E. Mason, couleur ; D. Bergeron, H. J. Degros Jr., Robert Williams, couleur; J. Marrioche.

Abus de confiance à la Poste.

Le major Seyle, remplissant les fonctions de chef du service secret de la poste, est arrivé, avant-hier, à la Nile-Orléans, ramenant avec lui deux maîtres de poste des campagnes, convaincus d'abus de confiance et de détournement de fonds.

Le premier de ces deux hommes se nomme Théodore Bech et il est domicilié à Fort Jessup, Louisiane ; le second, répondant au nom de O. E. Boisset, habite Alexandrie.

Les deux concussionnaires ont été conduits devant le commissaire Grant, qui les a renvoyés devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, sous un cautionnement de $4000 pour Théodore Bech et de $1000 pour O. E. Boisset.

Départ de Barber & Co.

Avant hier après-midi, les retardataires de la délégation, nommée par la Convention africaine pour aller représenter les intérêts de la clique radicale à Washington, sont partis par le chemin de fer de Jackson pour se rendre à capitale des Etats-Unis.

Le gros nègre Barber est au premier rang avec le pseudo-administrateur mulâtre Lewis.

Les drôles s'en vont dans l'intention d'appuyer les mensonges que pourra débiter l'avocat Billings, de preuves *irrécusables*, fabriquées à loisir, nécessairement.

Nous ne saurons pas marchandises, mais si le chat qui porte ces illustres représentants de la Louisiane africaniste et humiliée peut avoir détailler en rouit, nous bénirons le sort qui nous aura débarrassé d'une douzaine de gens de sac et de corde.

Le prétendant Pinchback.

On dit que cet ambitieux Africain, qui aspire si ardemment à obtenir un siége au Sénat des Etats-Unis, va bientôt être si rabaissé en grade. On y découvert dans ses vieux traités certaines peintes noirs, qui peuvent devenir des montagnes en quelques jours et réduire à néant tous les beaux projets de gloire et d'immortalité de nous Percy Bache Shelly Pinchback. Il paraît que le vieux, paraît-il, un *alias* compromettant.

Si la rumeur qui nous est parvenue est bien fondée, Pinch aurait revêtu ce jour-ci un uniforme tout particulier, que peu de gens se vantent d'avoir porté, et aurait été en matière au service de l'Etat, sans exiger de rémunération, dans quelque ville peu éloignée de la Nouvelle-Orléans, à Baton Rouge, par exemple, où on l'aurait retenu plus longtemps qu'il ne le voulait probablement.

Ce fait était demeuré un mystère jusqu'à présent ; mais, voilà que certaines personnes, indisertes de leur état, que l'on nomme avocats, en fouillant dans des piles de vieux document, ont mis la main sur son histoire.

Or, comme à peu près tout le monde s'occupe, en ce moment, de rappeler les actions d'éclat du piquant sénateur, à peau couleur de safran, qui prétend représenter la Louisiane au Congrès national, le comité des Soixante-Dix a pensé que, puisque les résultats étaient à fondre du jour, témoin celles de Blanchard & Co., il serait peut-être utile et instructif de raconter dans les limites de la paroisse un district dans lequel toutes les taxes et pénalités dûes par le dit propriétaire n'auront pas été payées par le dit propriétaire et par la vente des propriétés saisiées. Il devra déclarer dûment que qu'il n'a pas pu, malgré des recherches, trouver d'un tel propriétaire ou de mais et vente et dont le vendre doit être une description des terres et des terrains ainsi qu'il est dans ce sur les bâtiments, les limites de la paroisse ou district et les dites